



L'Agence canadienne d'inspection des aliments
État des résultats prospectif (non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Charges		
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	898 259	842 023
Services internes	205 389	205 400
Total des charges	1 103 648	1 047 423
Revenus		
Frais d'inspection	37 017	36 549
Enregistrements, permis, certificats	8 867	9 213
Droits et services divers	5 210	5 473
Droits de permis d'établissement	1 230	1 042
Sanctions administratives pécuniaires	911	985
Classement	64	60
Intérêts	51	56
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	27	38
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-377	-416
Total des revenus	53 000	53 000
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 050 648	994 423

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Paul MacKinnon
Président

Ottawa, Canada
Date : 22 février 2025

Stanley Xu, CPA, CGA
Vice-président, Direction générale de la
gestion intégrée et dirigeant principal des
finances

Date : 22 février 2025

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2024-2025 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 Décembre 2024 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2025-2026.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- les activités de l'Agence resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent;
- les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- pour l'exercice 2024-2025, les paiements de compensation pour la santé animale sont plus élevés en raison de l'éclosion de grippe aviaire.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 Décembre 2024.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2024-2025 et pour 2025-2026, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus;
- des modifications supplémentaires du budget de fonctionnement, en raison telles que de nouvelles initiatives, augmentation des activités d'intervention en cas d'urgence ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice; et;
- les écarts liés aux paiements compensatoires versés par l'Agence pour les maladies animales et végétales, qui diffèrent souvent de manière considérable des montants prévus compte tenu du caractère imprévisible de ces événements.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, l'Agence ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2024-2025 et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs,

y compris les provisions pour créances douteuses, et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

b) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sans obligations de prestation sont constatés lorsqu'il existe une autorité pour réclamer des entrées de ressources économiques et l'opération ou l'événement s'est produit.

Les fonds reçus de parties externes à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ces revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées.

Les revenus reportés se composent des montants reçus avant la fourniture de biens ou de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur lorsque l'obligation de prestation sera remplie.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus et l'on s'attend à recevoir des avantages économiques futurs.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

4. Autorisations parlementaires

L'Agence est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de l'Agence pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées (en milliers de dollars)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 050 648	994 423
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(23 449)	(29 416)
Charge de désactualisation pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(200)	(199)
Gain (perte) découlant de l'aliénation des immobilisations corporelles	(138)	(50)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(86 875)	(87 665)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(924)	359
Augmentation (diminution) des stocks	(409)	16
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	6 835	1 000
Revenus à dépenser selon le paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ¹	53 000	53 000
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(292)	(87)
Diminution (augmentation) des provisions pour les ententes collectives expirées	20 869	(1 293)
Diminution (augmentation) des provisions pour créances douteuses	(797)	90
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	15	0
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(32 365)	(64 245)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	45 947	21 466
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(249)	(305)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	45 698	21 161
Autorisations demandées prévues pour être utilisées	1 063 981	951 339

b) Autorisations fournies/demandées (en milliers de dollars)

	Résultats projetés de 2024-25	Résultats prévus de 2025-26
Autorisations fournies/demandées :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	777 984	768 794
Crédit 5 – Dépenses en capital	47 636	21 466
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	86 206	95 579
Autorités législatives pour paiements compensatoires	62 500	12 500
Autorités législatives pour revenus à dépenser selon le paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ¹	115 787	53 000
Autorisations fournies/demandées totales	1 090 113	951 339
Moins : Autorisations inutilisées estimées et autres rajustements		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	24 443	0
Crédit 5 – Dépenses en capital	1 689	0
Autorités législatives pour revenus à dépenser selon le paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ¹	0	0
Utilisation prévue des autorisations demandées	1 063 981	951 339

¹ Les autorités législatives pour les revenus à dépenser incluent la portion disponible des années précédentes (montants de 62 787 000 \$ et 0 \$ pour l'exercice 2024-2025 et 2025-2026, respectivement). Ces montants sont en plus de la somme pour ces autorités dans le Budget principal des dépenses (53 000 000 \$).